

Commission de Suivi de Site (CSS) Installation de stockage de déchets non dangereux

Ginasservis - Réunion du 26 janvier 2023

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 OCTOBRE 2021

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

Titulaires

ABOUD Charbel	SOUS-PRÉFET DE BRIGNOLES & PRÉSIDENT	Présent
PATOUILLET Bruno	DREAL	Présent
	ARS	Représenté
	DDTM	
TOSI Christian	SDDISIS	Présent
	DIRECCTE	Représenté

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

THOUROUDE Alain	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	
PHILIBERT Hervé	MAIRIE DE GINASSERVIS	Présent
VINCENDEAU Séverine	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

Suppléants

HUGOU Emmanuel	MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	
MERCADAL Michel	MAIRIE DE GINASSERVIS	
DEPALLENS Caroline	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

AUDIBERT Eric	SIVED-NG	
ROUSSELET André	SIVED-NG	Présent

Suppléant

ROUX Jean-Pierre	SIVED-NG	Présent
MONTIER Alain	SIVED-NG	

COLLÈGE « ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / RIVERAINS »

Titulaires

GALLIOT Fabien	UDVN83	
DUVAL Claude	AVSANE	Présent

Suppléant

NOVI Armand	UDVN83	Présent
GUILLON Patrick	AVSANE	

COLLÈGE « SALARIES »

Titulaires

CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	SIVED NG	Présent
----------------------------------	----------	---------

Suppléants

HUART Stéphane	SIVED NG	
----------------	----------	--

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

HATSCH BARBE Elvire	SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES	Présent
BOURGEOIS ESPERON Solène	DREAL	Présente

COLLÈGE « EXPLOITANT »

FAISSOLLE Frédéric	SIVED NG	Présent
MIMRAN Matthieu	SIVED NG	Présent

SECRÉTAIRE CSS

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

La réunion débute à 9h45. Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles introduit la réunion.

Quorum : 7 (la moitié des voix délibératives)

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT : 2 VOIX / MEMBRE	3 PRÉSENTS	2 POUVOIR / 6 MEMBRES
COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 4 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 3 MEMBRES
COLLÈGE EXPLOITANT : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES
COLLÈGE ASSOCIATIONS : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRÉSENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES
COLLÈGE SALARIÉS : 12 VOIX / MEMBRE	1 PRÉSENT	0 POUVOIR / 1 MEMBRE

TOTAL : 9 MEMBRES PRÉSENTS + 2 MEMBRES REPRÉSENTÉS = 11 MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (SOIT 50 VOIX SUR 60).

Le quorum est atteint ; le comité peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est présenté par le président.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 28 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu de réunion de la dernière CSS est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 28 octobre 2021.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 50

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SITE PAR L'EXPLOITANT POUR L'ANNÉE 2021 ET 2022

Un diaporama est présenté par Monsieur Mimran (en annexe)

Le CR de CSS restitue les principaux points soulevés oralement

Présentation de l'ICPE

Diapo 3 : Le casier 1 a été réhabilité en 2016 et les casiers 2 et 3 l'ont été en 2021.

La capacité du bassin de rétention des eaux de ruissellement interne est passé de 1800 m³ à 8800 m³ et celle du bassin des lixiviats de 4350 m³ (avant à 2000 m³).

Equipements

Diapo 4 : La mini pelle permet d'extraire les déchets interdits.

Diapo 6 : Nous avons installé une bâche incendie plutôt qu'une borne incendie qui aurait été beaucoup plus coûteuse, le SDIS a validé ce choix.

En tout, 7 piézomètres sont implantés sur le site.

Activité de l'ISDND en 2021

Éléments clé de l'année 2021

Diapo 9 : Les Lixiviats ont été traités en début d'année 2021 avant que nous débutions les travaux.

Concernant les piézomètres, le PZ1 et le PZ3 sont les deux points sensibles que nous n'avons jamais pu corriger. Nous pensons que ce défaut vient de la nature même du site. En effet, les casiers nouvelle génération (casier 2,3,4) ont été aménagés sur un ancien massif de déchets.

Création de l'alvéole 1 du casier 4

Diapo 11 : La sous-alvéole permet de récupérer les eaux de pluies, qui ne rentreront pas en contact avec les déchets, limitant ainsi la production de lixiviats issus du casier 4 et donc leur coût de traitement.

Activité de l'ISDND en 2022

Diapo 14 : Cette page représente le site tel qu'il est actuellement, une bande de pare-feu (correspondant aux Obligations Légales de Débroussaillage) se trouve tout autour du site.

Diapo 15 : Dans le cadre de l'arrêté du 20 juillet 2020, le site ne devait accueillir que les déchets de la CCPV jusqu'au 31 décembre 2024 puis ceux du territoire du SIVED NG dans l'optique de l'aboutissement du projet Oréal. Dans l'arrêté complémentaire du 17 mars 2022, l'origine géographique des déchets acceptés a évolué ainsi :

- Territoire du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024
- Bassin de vie provençal défini par le SRADDET à compter du 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Sous-Préfet : Pourquoi ne pas avoir ouvert le casier 4 à l'ensemble du territoire, pourquoi l'ouverture à la CCPV ne s'est faite que le 2 mai ?

Monsieur Mimran : Sur ce casier nous n'avons reçu que les déchets de la CCPV au début, puis nous avons ensuite reçu les déchets du SIVED NG transportés par PASINI. Nous ne pouvions faire usage du compacteur au début de l'exploitation au risque d'endommager la structure du casier ; De plus, recevoir de petites quantités nous a permis de démarrer l'exploitation dans de bonnes conditions. Pour mémoire, les déchets de la CCPV étaient alors enfouis à Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône.

Gestion des déchets reçus

Diapo 16 : Précision sur l'envol des déchets : cela correspond à ce qui s'envole du casier 4. En plus du ramassage nous avons également mis en place des cages anti-envol pour bloquer ces envols à la source.

Monsieur le Sous-Préfet : Comment est-ce possible que des objets de la taille d'un pneu se retrouvent dans les containers ?

Monsieur Faissole : Concernant les bouteilles de gaz cela peut s'expliquer par les services techniques qui effectuent leur vidange la veille puis viennent jeter leurs bouteilles. Concernant les pneus nous avons trouvé qui était le responsable après enquête.

Relevés topographiques

Diapo 17 : Les camions déchargent dans la zone verte où se trouvent les déchets. La séparation que nous pouvons voir en haut dans la zone en jaune permet de limiter la quantité de lixiviats à traiter (eaux pluviales non souillées séparées), il va être retiré par la suite afin que l'alvéole retrouve sa forme d'origine.

Traitement des lixiviats

Diapo 18 : La forte évaporation sur le site permet de ne pas réaliser de traitement trop important sur les lixiviats.

Diapo 19 : Un taux de conversion élevé signifie qu'il y a plus de perméat que de concentrat.

Monsieur Patouillet : Vous avez des osmoseurs qui recyclent avec quel rendement l'eau des lixiviats ?

Monsieur Faissole : Le rendement dépend de la conductivité en entrée, nous ne recyclons pas les lixiviats une seconde fois. Le taux de conversion sur la campagne de traitement fin 2022 approchait les 80 % (soit 20% de concentrat).

Communication de l'ISDND

Diapo 20 : Il y a eu de nouvelles visites en 2023, nous allons essayer d'organiser 4 visites de site cette année, l'objectif serait de les ouvrir aux associations et aux administrés qui pourraient être intéressés, en plus des élus.

Monsieur le Sous-Préfet : J'aimerais également participer à l'une de ces visites. Eventuellement en même temps que la visite de la commune.

Monsieur Faissole : C'est noté.

Principaux projets pour 2023

Diapo 21 : Il faut bien distinguer l'activité enfouissement de la partie collecte de la CCPV pour bien définir le périmètre de l'ISDND, c'est un sujet qu'il faudra approfondir avec les services de l'état.

Monsieur Mimran présente une vidéo (transmise avec le compte-rendu).

Il donne quelques explications : Au début de l'exploitation nous travaillons avec des avec un chargeur chenille afin de ne pas atteindre l'intégrité du casier. En fin de journée il y a un recouvrement avec les déchets inertes pour éviter les envols et limiter le risque d'incendie.

Monsieur Tosi : Etes-vous équipés de portiques détecteurs de radioactivité ?

Monsieur Faissole : Oui nous en avons un. Tous les camions doivent le traverser. Nous allons prochainement en acquérir un nouveau dans le cadre du réaménagement de l'entrée du site prévu.

Monsieur Mimran : Pour le moment nous ne savons pas encore à quelle échéance nous serons en mesure d'isoler des déchets radioactifs. Ce sera probablement pour le premier semestre.

Monsieur Tosi : Comment se passe la détection précoce de départ de feu sur votre site ?

Monsieur Mimran : Le service d'astreinte a accès sur le téléphone d'astreinte aux caméras (thermiques) et aux alarmes d'intrusion. Les agents reçoivent une alerte si un point chaud est détecté.

Monsieur Tosi : Combien de temps mets l'astreinte à intervenir ?

Monsieur Mimran : L'astreinte arrive sur les lieux en 30 minutes maximum. En parallèle le SDIS est appelé immédiatement. Nous avons la possibilité d'éteindre le feu avec de la terre avant l'arrivée du SDIS.

Monsieur Tosi : Nous vous conseillons de protéger vos bâches à incendie qui sont souples.

Monsieur Mimran : Comment pouvons-nous procéder pour les protéger ?

Monsieur Tosi : Vous pouvez utiliser un chariot métallique ou quelque chose d'étanche pour les protéger des intempéries.

Monsieur Patouillet : Les plans des poteaux incendie doivent être mis à jour avec les poteaux ajoutés et supprimés, et le SDIS être informé.

Monsieur Tosi : Je suis ravi de constater sur votre vidéo que les OLD sont bien respectées. Quelle est votre fréquence de débroussaillage ?

Monsieur Faissole : Nous réalisons les travaux imposés par les OLD environ tous les trois ans.

Monsieur Tosi : Je vous recommande de le faire le plus régulièrement possible afin de pas subir de feu et surtout de ne pas en induire.

BILAN DES INSPECTIONS DE LA DREAL

Monsieur Patouillet présente les inspections qui ont eu lieu depuis la dernière CSS.

Il explique qu'en janvier 2022 a eu lieu une inspection documentaire des travaux de mise en conformité de la barrière active et passive et sur la collecte et le traitement des lixiviats. C'est à l'issue de cette inspection que l'autorisation de recevoir les premiers déchets dans le casier 4 a été donnée.

Il rappelle que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire impose une diminution de la part des déchets non valorisés. L'enfouissement ne doit être utilisé qu'en dernier recours.

Le ministère a demandé de réaliser des inspections non contraignantes à ce sujet, lors de ces inspections la DREAL a constaté qu'il y avait encore beaucoup de déchets valorisés qui étaient amenés sur le site.

Une des solutions pourrait être de faire du multifilière sur le site mais le SIVED-NG ne s'est pas encore engagé en termes de délai de réalisation.

Monsieur Faissole : Il y a beaucoup d'incertitudes sur ce projet. Nous faisons tout pour aller vers du multifilière mais ce n'est pas évident d'un point de vue financier.

Monsieur Patouillet : Ce projet est en maturation depuis plus de dix ans et la Loi demande d'atteindre 65% de recyclage en 2025.

Monsieur Philibert : Nous avons tout de même réouvert Ginasservis, il faut absolument que ce projet voit le jour avant que le site ne soit rempli. Les collectivités mettent tout en œuvre pour favoriser le tri.

Monsieur Patouillet : de plus avec l'augmentation de la TGAP l'enfouissement va coûter de plus en plus cher à la tonne.

Monsieur Rousselet : Nous savons que nous n'aurons plus de marge de manœuvre d'ici 2025.

Monsieur Faissole : Il existe deux solutions : Construire cette unité de tri multifilières, ce qui serait très couteux, ou bien mettre en place la tarification

incitative qui a permis à certaines collectivités de s'en passer. C'est un sujet sensible au niveau politique.

Il y a également une dimension sociale puisque ça impose le choix de faire peser la gestion des déchets sur les impôts ou de faire payer les particuliers individuellement.

Monsieur Roux : Dans la communauté de communes de cœur du Var nous avons mis en place une amende pour les déchets sauvages et ça fonctionne. Cependant les premiers pollueurs et ceux que nous devrions faire payer en premier sont ceux qui sur-emballe leurs produits.

Monsieur Novi : La taxe incitative pourrait être mise en place à quelle échéance ?

Monsieur Faissole : Une étude est en cours sur ce sujet et devrait être finalisée en 2023.

Monsieur Novi : Des décisions pourront donc être prises d'ici les prochaines élections municipales.

Monsieur Faissole : Si une décision politique était prise en ce sens, il faudrait ensuite compter 2ans pour mettre en place le dispositif nécessaire.

Monsieur Philibert : Il faut le temps de faire prendre conscience à la population de l'intérêt de trier. Une fois que tout sera en place nous seront prêts à mettre en place la redevance incitative.

Monsieur Faissole : Il y a également une difficulté avec la redevance incitative : c'est qu'elle nécessite de mettre en place un système de comptage individuel, ce qui est un processus long et couteux si nous voulons un comptage fiable. Les territoires qui utilisent ce système sont souvent des territoires en milieu rural, c'est beaucoup plus complexe en milieu urbain avec de nombreux immeubles.

Monsieur Rousselet : Il peut y avoir un à deux ans d'essais après la mise en route des colonnes de comptage. De plus il ne faut pas que ce système incitatif ne soit une sanction dans l'immédiat.

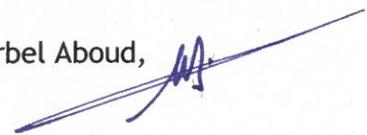
Monsieur Faissole : Dans tous les cas le projet Oreval (multifilières) n'aura pas pour objectif de pour suppléer le tri des administrés.

Monsieur Tosi : Il n'y a eu aucun incident dans l'exploitation depuis la dernière CSS ?

Monsieur Mimran : Non aucun.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 10h57.

Monsieur Charbel Aboud,



Sous-Préfet de l'arrondissement de Brignoles,
Président de la CSS